



Oubli de com coordonnées accrochage

Par Emilie37

Bonjour,

J'ai eu un accrochage sur un parking. Devant aller à un RDV et un peu paniquée, je pensais mettre un mot en repartant... et j'ai complètement oublié Un bel acte manqué... J'en ai vraiment honte.

Quand je me suis rendu-compte de mon oubli, j'ai contacté immédiatement le lieu où j'avais RDV en laissant mes coordonnées pour que le propriétaire de la voiture que j'ai accrochée puisse me retrouver puis j'ai signalé l'accident à mon assurance et suis allé me faire connaître à la gendarmerie du village.

En sortant de la gendarmerie, j'étais soulagée parce que, sur le moment, ce qui m'importait était que le propriétaire de la voiture puisse me retrouver.

Mais maintenant, je suis inquiète car le gendarme a noté les circonstances de l'accident et mes coordonnées sur un post it pour en faire part à ces collègues et c'est tout.

Or l'assurance m'a informé que la personne concernée pouvait demander réparation jusqu'à 2 ans après. En soi, ça ne me dérange pas : je suis prête à faire face à mon erreur lorsque que j'ai abimé la voiture. En revanche, je n'ai jamais voulu faire un délit de fuite et je ne voudrais pas que celà me soit reproché d'ici un an ou 2 quand les gendarmes auront oublié mon passage puisqu'il n'y a aucune trace écrite de mes démarches pour retrouver la personne concernée.

Mes questions sont les suivantes :

- dois-je recontacter par mail le lieu où j'avais RDV pour laisser une trace écrite ? Mon assurance ?
- dois-je retourner à la gendarmerie en demandant une trace écrite ?
- j'ai pensé me signaler sur un éventuel groupe du village, mais 1/ j'ai peur que la personne ne vive pas sur le village, comme c'est mon cas, 2/ j'ai peur que des opportunistes profite de la situation.

Pouvez-vous m'aider ?

Emilie

Par Isadore

Bonjour,

dois-je recontacter par mail le lieu où j'avais RDV pour laisser une trace écrite ?
Cela ne me paraît pas très utile, ils ont déjà vos coordonnées et sans doute d'autres chats à fouetter.

Mon assurance ?

Vous pouvez, surtout si votre véhicule a eu des dégâts.

dois-je retourner à la gendarmerie en demandant une trace écrite ?

Si ça vous rassure, vous pouvez déposer une main-courante.

j'ai pensé me signaler sur un éventuel groupe du village, mais 1/ j'ai peur que la personne ne vive pas sur le village, comme c'est mon cas, 2/ j'ai peur que des opportunistes profite de la situation.

Inutile de trop en faire. Si la personne tient à essayer de vous retrouver, elle contactera la gendarmerie. La chose qui a le plus de chances d'être utile est donc la main-courante.

Par Emilie37

Je vais donc retourner à la gendarmerie.

Merci beaucoup pour vos conseils.

Emilie